



 RÉGION ACADÉMIQUE
 HAUTS-DE-FRANCE
 MINISTÈRE
 DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 ET DE LA JEUNESSE
 MINISTÈRE
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
 DE LA RECHERCHE
 ET DE L'INNOVATION



**Création du
 Service InterAcadémique de l'Apprentissage
 (SIAA)**

GT CTSA du 20 décembre 2018

Service pour les Affaires Régionales 18 décembre 2018

I - Cadre réglementaire

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018

- ▶ **Modifie les modalités de fonctionnement et de financement des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) ;**
- ▶ **supprime les Services Académiques de l'Inspection et de l'Apprentissage (SAIA) ;**
- ▶ **maintient le contrôle pédagogique par le corps d'inspection.**

Service pour les Affaires Régionales 18 décembre 2018

II - Missions

La suppression de l'inspection de l'apprentissage a amené une redéfinition des missions du nouveau service.

- ▶ Certaines missions précédemment exercées par les deux SAIA ne le seront plus par le SIAA :
 - ▶ **Inspection administrative et financière des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage (examen des comptes financiers et demande de dérogation concernant les enseignants) ;**
 - ▶ **Mise en réseau des procédures administratives en collaboration avec les CFA et les corps d'inspection ;**
 - ▶ **Contrôle de la formation donnée aux apprentis dans les entreprises (visites d'expertise, visites de contrôle, exploitation du livret d'apprentissage).**

Service pour les Affaires Régionales

18 décembre 2018

- ▶ Le SIAA exercera les missions suivantes sur l'ensemble des organismes proposant des formations en apprentissage relevant du Ministère de l'Education Nationale :
 - ▶ **Contrôle et accompagnement pédagogique des CFA et UFA**
 - Travail sur la pédagogie de l'alternance ;
 - Innovation pédagogique ;
 - Qualité des enseignements ;
 - Modalités d'évaluation ;
 - ▶ **Participation à l'information des établissements et de leur personnel ;**
 - ▶ **Analyse des dossiers d'équipements ;**
 - ▶ **Participation et suivi des conseils de perfectionnement ;**
 - ▶ **Travail partenarial avec les nouveaux acteurs de l'apprentissage.**

Service pour les Affaires Régionales

18 décembre 2018

III - Organisation

Projet de mise en place à l'horizon 1^{er} février 2019, dans la région académique Hauts-de-France, d'un Service InterAcadémique de l'Apprentissage (SIAA).

Le SIAA est :

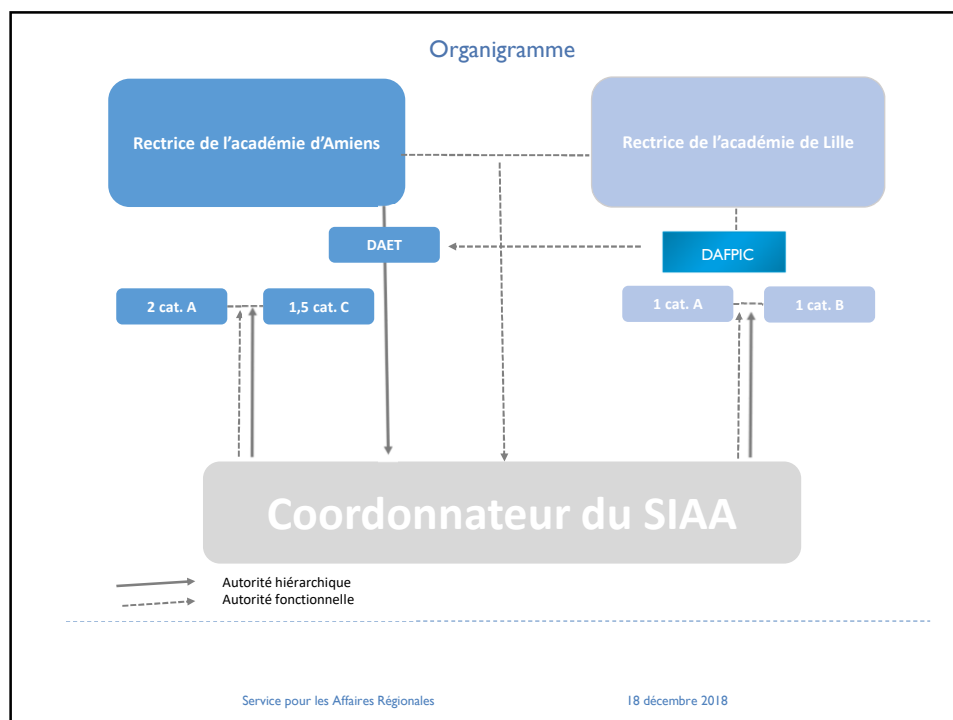
- ▶ Un service implanté sur deux sites, Lille et Amiens ;
- ▶ Le siège est rattaché au rectorat de l'Académie d'Amiens ;
- ▶ Le coordonnateur du service est placé sous l'autorité hiérarchique de la rectrice et du DAET et sous l'autorité fonctionnelle des rectrices des deux académies.

Les personnels en exercice ne changent pas de site : pas de mobilité géographique envisagée.

Le coordonnateur du service exerce une autorité hiérarchique et fonctionnelle sur l'ensemble des personnels du service, quel que soit leur lieu d'exercice.

Service pour les Affaires Régionales

18 décembre 2018



IV - Répartition des emplois

Pour effectuer ses missions, le SIAA disposerait de 5,5 postes.
2,5 emplois seraient transférés de l'académie de Lille à l'académie d'Amiens

Service inter académique de l'apprentissage (SIAA) au 01.02.19			
Catégorie	Implantation Lille	Implantation Amiens	Totaux
A	1	2	3
B	1	0	1
C	0	1.5	1.5
Totaux	2	3.5	5.5